

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 30 novembre 2012

**Service instructeur** Service Développement Culturel **N°** CP-2012-12-7-1

Service consulté

# PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE ET GUIDE DES AIDES

Résumé: Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement 3 opérations pour un montant total de subventions de 41 736 € dont 2 retenues dans les Contrats de Territoire de Vie pour 30 736 € et un projet éligible au titre du Guide des aides pour 11 000 €.

Lors de sa séance budgétaire du 7 décembre 2011 (rapport CG-2011-5-7-3), l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 600 000 € (Programme D013) pour les investissements réalisés dans des locaux à vocation culturelle dont :

- . 575 000 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) ;
- . 25 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides (GDA) (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2012 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

A ce jour, 361 750 € sont engagés dont 357 750 € pour les opérations retenues dans les CTV et 4 000 € pour les projets éligibles au titre du GDA.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'engager définitivement :

- deux opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie 2010-2013 adoptés lors de la révision à mi-parcours par délibération du 7 décembre 2011 (Rapport CG-2011-5-5-3)
- une opération éligible au titre du Guide des Aides

pour lesquelles la Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa réunion du 18 octobre dernier, a donné un accord de principe favorable.

#### I - Opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) (annexe 1)

#### 1) Le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Signé le 12 décembre 2011, le CTV du Sundgau prévoit dans son axe 4-1 « Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau », l'aménagement de locaux de répétition et d'auditions à l'école de musique du Sundgau (EMS) (fiche descriptive du projet n° 414 annexée au Contrat de Territoire).

Le projet consiste en l'aménagement d'une grande salle et permettra à l'école, identifiée « Ecole centre » dans le Schéma départemental des Enseignements Artistiques, de :

- disposer d'un lieu suffisamment vaste pour accueillir les pratiques collectives (chorales, orchestres, musiques actuelles) dans de bonnes conditions acoustiques et de sécurité;
- de disposer d'un lieu d'audition et de concert en interne ;
- d'accueillir la pratique des musiques actuelles et permettre aux élèves de travailler sur des enregistrements sur le matériel déjà à leur disposition.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de ce projet, l'EMS sera également dotée d'un espace pour les professeurs et d'une salle de stockage conforme aux normes de sécurité pour les instruments, partitions, matériel de sonorisation...

Le coût de l'opération était estimé initialement dans la fiche projet à 125 418 € HT et le CTV prévoyait une aide prévisionnelle départementale de 25 084 € représentant 20 % de la dépense subventionnable (DS).

Toutefois, suite à l'attribution des marchés, le coût du projet a été revu à la baisse de sorte que l'aide départementale s'élèvera à 16 456 €, soit 20 % de la nouvelle dépense subventionnable arrêtée à 82 280 € HT.

### 2) <u>Le Contrat de Territoire de Vie Thur - Doller</u>

Signé le 19 décembre 2011, le CTV Thur - Doller prévoit dans son axe 4.1 « Soutenir les lieux de diffusion culturelle », la **réalisation de travaux de rénovation du Relais Culturel Régional** (fiche n° 416 annexée au Contrat de Territoire).

Le Relais Culturel Régional de Thann fête en 2012 ses 30 ans. Des travaux réguliers de rénovation et de mise aux normes ont été réalisés par la ville de Thann et l'opération retenue dans le CTV consiste :

- au remplacement du système de désenfumage
- à la réalisation de travaux d'étanchéité de la toiture
- au remplacement de portes extérieures
- à la régulation du chauffage et du système de ventilation pour réduire les consommations d'énergie

pour un coût de travaux estimé à 125 000 € HT.

Compte tenu que des dépenses pour un montant total de 532 000 € ont déjà été subventionnées ces 15 dernières années sur un plafond de dépense subventionnable fixé à 600 000 €, le Département a décidé au titre du CTV de soutenir ces travaux à hauteur de 14 280 € représentant 21 % de la dépense subventionnable restant éligible de 68 000 € HT.

Les maîtres d'ouvrage ayant fait parvenir au Département les justificatifs permettant l'engagement définitif par la Commission Permanente des deux projets susvisés, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux opérations récapitulées en annexe 1 au rapport, à savoir :

- . 16 456 € à la Communauté de Communes d'Altkirch pour l'aménagement de locaux de répétition et d'auditions à l'Ecole de Musique du Sundgau
- . 14 280 € à la Ville de Thann pour les travaux de rénovation du Relais culturel.

#### -o-O-o-

# II - Opération éligible au dispositif du Guide des Aides (équipements de locaux culturels) (annexe 2)

Par délibération du 9 décembre 2009 (R CG-2009-5-7-5) le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la révision du Guide des Aides du Conseil Général, les rubriques d'intervention relatives à la culture et au patrimoine.

A ce titre, le dispositif de soutien pour les bâtiments à vocation culturelle prévoit une intervention départementale pour l'équipement de :

- → salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle ;
- → studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles.

Il vous est proposé de programmer définitivement une opération récapitulée en annexe 2 au rapport qui concerne des dépenses de sonorisation réalisées par la **Ville de Ribeauvillé à l'Espace Culturel Le Parc** pour un montant de subvention de **11 000 €** et dont le dossier a été complété récemment avec les pièces justificatives nécessaires pour l'engagement de la participation départementale.

### -o-O-o-

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer les subventions départementales telles que récapitulées dans les tableaux annexés au présent rapport (annexes 1 et 2) et qui comportent, le cas échéant, les cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales, pour un montant total d'aides de 41 736 €, dont :

- > 30 736 € pour les projets relevant des Contrats de Territoire de Vie,
- 11 000 € pour les investissements relevant du Guide des Aides,

étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 pour :

- 30 736 € sur l'imputation 204-311-204142-22921-371
- 11 000 € sur l'imputation 204-311-204141-2292-371

Charles BUTTNER

## DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2012

## Bâtiments à vocation culturelle Procédure Contrat de Territoire de Vie

## I - Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03088	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH Aménagement de locaux de répétition et d'audition de l'Ecole de Musique du Sundgau Fiche descriptive N° 414 Cofinancement : Néant	82 280 €	20 %	16 456 €

### II - Contrat de Territoire de Vie Thur - Doller

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable Retenu HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03095	THANN Travaux de rénovation du Relais Culturel de Thann Fiche descriptive N° 416 Cofinancement : Néant	68 000 €	21%	14 280 €
		Total Procédure CTV		30 736 €

## DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2012

# Bâtiments à vocation culturelle **Procédure Guide des Aides**

## Equipement de salles culturelles

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Base subventionnable	Montant de la subvention
BVC03098	RIBEAUVILLE Acquisition d'une sonorisation pour l'Espace Culturel Le Parc à Ribeauvillé pour un montant de 84 310 € HT Jauge de la Salle : 550 places.  Le guide des aides prévoit un soutien départemental pour des équipements scéniques de salle culturelle calculé selon la jauge de la salle (Aide de 20 € par siège subvention plafonnée à 12 000 €).  Cofinancement : Néant	Pour une jauge de 550 places 550 X 20 € =	11 000 €

Total Procédure	11 000 €
Guide des aides	